



INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE
FORMATION ET RECHERCHE
EN TRAVAIL SOCIAL



FICHE FORMATION

Métier

L'Éducateur de Jeunes Enfants est un travailleur social qualifié chargé de l'éducation des enfants de 0 à 7 ans. Il contribue à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale, en relation avec les parents. Il est doté « des compétences nécessaires pour accompagner des jeunes enfants, dans une démarche éducative et sociale globale, en lien avec leur famille » (décret du 3.11.2005).

Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités, affectives, intellectuelles et artistiques à travers des activités ludiques et éducatives. Les missions qui lui sont confiés sont en constante mutation, du fait des évolutions sociales, des politiques nationales et locales qui jouent un rôle fondamental dans la mise en place des modes d'accueil Petite Enfance.

Le rôle de l'EJE est donc défini par :

- la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité, en lien avec sa famille
- un positionnement particulier dans le champ du travail social en tant que spécialiste de la petite enfance
- une fonction d'expertise éducative et sociale de la Petite Enfance

Les secteurs d'intervention de l'EJE sont les secteurs : social, sanitaire, médico-social, de l'assistance éducative, du loisir, de la culture et de l'animation et tout secteur accueillant potentiellement de jeunes enfants.

Voies d'accès au DEEJE

- Formation initiale
- Formation continue : financement employeur
- Apprentissage : jeunes de moins de 29 ans et personnes ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Siège social

IMF, 50, rue de Village
CS 20109
13294 Marseille cedex
tél. : 04 91 24 61 10
fax : 04 91 47 52 15
imfinfos@imf.asso.fr
www.imf.asso.fr

Unité de formation Marseille

IMF, 13, rue Chape
CS 20109
13294 Marseille Cedex
tél. : 33 (0)4 91 36 51 30
fax : 33 (0)4 91 36 51 39
unite.chape@imf.asso.fr

Unité de formation Avignon

IMF, Hamadryade - Bat B
55 allée Camille Claudel - BP 71226
84911 Avignon cedex 9
tél. : 33 (0)4 32 40 41 80
fax : 33 (0)4 32 40 41 88
unite.vaucluse@imf.asso.fr

Antenne de formation Arles

IMF, 12 chemin du Temple
13200 Arles
tél. : 33 (0)4 90 99 08 74
unite.arles@imf.asso.fr

Conditions d'accès à la formation

La formation préparant au Diplôme d'Etat Educateur de Jeunes Enfants est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes:

- Etre titulaire du baccalauréat
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
- Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Inscription aux sélections

➤ En formation initiale (prise en charge par le Conseil Régional PACA)

Les candidats en continuité de parcours scolaire, apprentis, demandeurs d'emploi depuis moins de 3 ans doivent s'inscrire via la plateforme PARCOURSUP (ouverture en janvier)

<https://www.parcoursup.fr>

Les demandeurs d'emploi de plus de 3 ans de cotisations sociales peuvent prétendre à la formation initiale mais doivent s'inscrire sur le site internet de l'IMF

www.imf.asso.fr

➤ En apprentissage

Possibilité de passer les sélections via PARCOURSUP ou les sélections spécifiques. La fiche d'inscription est à retirer sur notre site Internet ou au point d'accueil ICO (sélections juin, septembre, octobre).

➤ En formation continue

La fiche d'inscription est à retirer sur notre site Internet ou au point d'accueil ICO (sélections juin, septembre, octobre).

Epreuves de sélection

Le candidat doit satisfaire aux épreuves d'admission qui comprennent :

- un dossier comprenant différentes pièces (CV, lettre de motivation...)
- une épreuve orale d'admission consistant en un entretien centré sur le parcours du candidat et son intérêt pour la formation et le métier. Durée : 15 minutes.
Tarif de la sélection : 80€

Éléments généraux de la formation

La formation se décompose en 1500 heures d'enseignement théorique et en 2100 heures de formation pratique (15 mois). Elle est accessible aux personnes en cours d'emploi ; si elles occupent un poste faisant fonction d'EJE, un seul stage hors employeur sera exigé.

L'enseignement théorique se décompose en quatre domaines de formations (DF) :

DF1 – Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille – 400 heures

DF2 – Action éducative en direction du jeune enfant : 600 heures

DF3 – Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle : 250 heures

DF4 – Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales : 250 heures

Des allègements et dispenses sont prévus (circulaire du 16 novembre 2005). Le candidat doit en faire la demande après la réussite aux épreuves de sélection. Son dossier sera soumis à la décision d'une commission.

➤ La mise en crédits européens (ECTS) des formations en travail social

L'arrêté du 25 août 2011 fixe le cadre de l'attribution des ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) du Diplôme d'Etat d'Educateur d'Educateur de Jeunes Enfants sur le modèle de l'architecture Licence/Master/Doctorat de l'enseignement supérieur. Pour chaque domaine de compétences validé au cours de la formation, des ECTS sont affectés. Ceci dans l'optique d'améliorer la lisibilité des cursus, de faciliter la reconnaissance des études en France et à l'étranger et donc de favoriser la mobilité étudiante. Les crédits sont capitalisables, compensables et transférables dans toute l'Europe. Tout crédit validé est acquis à vie.

La formation est sanctionnée par un Diplôme d'Etat de niveau II.

Aides financières accordées aux étudiants

- **Demande d'Aides Régionales d'Etudes (Bourse et Indemnité)** : elles peuvent être attribuées aux étudiants, après constitution d'un dossier et en fonction des ressources de la famille. Ces bourses sont attribuées par le Conseil Régional. Les demandes sont à déposer après admission en formation.

<https://aidesformation.maregionsud.fr>

Coût de la formation

- **La formation initiale** est prise en charge par le Conseil Régional PACA.
Droits d'inscription : pour chaque année 170€
Contribution vie étudiante et campus (CVEC) <http://cvec.etudiant.gouv.fr> : 91€

Tous les étudiants doivent s'acquitter de ces frais. Les étudiants bénéficiaires d'une aide régionale d'études seront remboursés après notification de l'attribution de l'aide.

- **La formation continue ou contrat d'apprentissage** :
Le coût de la formation est pris en charge intégralement par l'employeur ou l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) auprès duquel il cotise (devis fourni sur demande).

Sites de formation

Avignon

55 Allée Camille Claudel
Hamadryade Bâtiment B - 84140 Montfavet

Contacts

I.C.O.

50, rue de Village - 13006 Marseille
04.91.24.61.12 - imfinfos@imf.asso.fr

Du lundi au vendredi :
8h30 - 12h30 / 13h00-17h30 (sauf vendredi 17h00)

Informations plus

Pour plus d'informations, consultez notre site internet : <http://www.imf.asso.fr>

Insertion professionnelle

**83 % des diplômés ont trouvé un emploi
à moins de 3 mois de l'obtention de leur diplôme,
dont la moitié en CDI.**